

Uniterre-section Genève

c/o Rudi Berli
8 rue Lissignol
Tél : 078 707 78 83

A la presse

r.berli@uniterre.ch
www.uniterre.ch

Genève, le 20 août 2009

Communiqué de presse-Invitation

1'200 personnes souhaitent inscrire la souveraineté alimentaire dans la nouvelle Constitution genevoise !

Madame, Monsieur,

Uniterre-Genève a le plaisir d'annoncer qu'il déposera à l'Assemblée Constituante, mardi 25 août, une « proposition collective » pour inscrire la notion de souveraineté alimentaire dans la Constitution genevoise ; celle-ci a récolté près de 1'200 signatures.

Lancé mi-juin, cette « proposition collective » a récolté environ 1'200 signatures. 8 ans après la première action pour lancer le débat sur la souveraineté alimentaire à Genève (dépôt d'un cageot de pommes à l'Hôtel de Ville et interpellation du Conseiller d'Etat Robert Cramer), Uniterre-Genève profite du vaste chantier de la Constituante pour consolider l'acceptation et la reconnaissance de ce concept dans notre canton.

Il demande d'ancrer la notion de souveraineté alimentaire dans la nouvelle Constitution ainsi qu'un certain nombre de principes qui en découlent, tels que : donner la priorité à l'agriculture de proximité, soutenir l'installation des jeunes, s'engager pour des prix rémunérateurs et des salaires pour les travailleurs agricoles, garantir la transparence auprès des consommateurs, encourager les projets rapprochant producteurs et consommateurs, renoncer aux OGM, s'investir dans le débat national pour mettre en place des règles équitables de commerce dans les échanges internationaux. (*Le texte et son argumentaire sont annexés*).

Les signatures seront déposées :

Mardi 25 août à 11h00

au secrétariat de l'assemblée Constituante, 2 rue Henri Fazy

Des représentants d'Uniterre seront reçus par la présidence de la Constituante et répondront à d'éventuelles questions de la presse.

Nous espérons que la demande d'Uniterre-Genève, appuyée par un bon nombre de citoyen-ne-s genevois-es, trouvera une oreille attentive auprès des élu-e-s chargé-e-s de rédiger le texte de la nouvelle Constitution genevoise. De surcroit, nous avons également demandé à être auditionnés par la commission responsable de ces dossiers afin de défendre notre projet.

Annexe : texte de la « proposition collective » et son argumentaire.